

Le Pic mar...

Le Pic mar appartient à la famille des pics bigarrés. Il se distingue par les **taches blanches de ses épaules**, les stries noirâtres longeant ses flancs, la teinte rose du bas-ventre, laquelle se perd en dégradé dans les tons jaune brun de l'abdomen, et par la **calotte rouge de sa tête**. Celle-ci ne dispose **pas de bordure noire** contrairement aux jeunes Pics épeiches. Les dessins noirs de sa tête n'atteignent ni le bec ni la nuque. Avec une taille atteignant à peine 22 cm, le Pic mar est un peu plus petit que l'épeiche. La femelle ne se différencie du mâle que par une calotte légèrement plus petite et moins colorée, devenant jaunâtre à l'arrière. Au contraire du Pic épeiche, le Pic mar ne tambourine guère. Son cri «kik kuk kuk kuk ...» est plus doux et commence avec une syllabe élevée. Son chant est composé de 4 à 8 sons nasillards «gvèak gvèak ...».

Le Pic mar vit dans les **forêts de plaine riches en chênes et en bois mort**. Il dispose de conditions d'habitat idéales dans les **futaies et taillis-sous-futaie riches en chênes**. Les arthropodes abondent dans les couronnes bien ensoleillées des taillis-sous-futaies.



Le Pic mar se reconnaît surtout aux grandes taches blanches des épaules, à la calotte rouge et aux joues blanches. Son abdomen est strié et teinté d'un rose s'intensifiant sur le bas-ventre.



Le diamètre des chênes doit dépasser 35 cm à hauteur de poitrine pour convenir au Pic mar. Cette condition est atteinte vers l'âge de 100 ans environ.

... a besoin de chênes ...



Le Pic mar est une espèce caractéristique des taillis-sous-futaie de chênes. Cette forêt est constituée d'un étage inférieur issu de rejets de souches affectés à la production de bois de feu et d'un étage supérieur composé de baliveaux destinés à produire du bois de meilleure qualité.



Dans les crevasses de l'écorce rugueuse du chêne, mais aussi entre les mousses et lichens, le Pic mar trouve sa nourriture composée d'insectes et autres petits animaux.

Dans une forêt de chênes de bonne qualité, un couple de Pic mar occupe une **surface minimale de 7-8 ha**. Selon la qualité de l'environnement, cette surface peut dépasser 10 ha. Typiquement, un territoire dispose de plus de **25 chênes par ha** présentant un **diamètre supérieur à 35 cm environ**. En l'absence de chênes, il peut aussi s'accommoder de feuillus à écorce rugueuse et de bois mort. Une population d'une trentaine de couples a besoin de plus de 200 ha de forêts de chênes.

... âgés d'au moins un siècle.

Le Pic mar **fouine pour trouver ses proies**, au contraire du Pic épeiche qui pioche dans le bois pour les débutsquer. Il explore les fentes et crevasses d'arbres à l'écorce rugueuse, avant tout de **vieux chênes** dans lesquels abonde sa **nourriture**. Celle-ci consiste en **insectes** et autres **animaux invertébrés** qui séjournent dans l'écorce. Mais il ne délaisse pas non plus les branches et le feuillage. Même en automne ou en hiver, lorsque l'épeiche se tourne vers la nourriture végétale, le Pic mar se nourrit à 90 % de proies animales.

Comme tous les pics, le mar niche dans des cavités d'arbre. Il construit presque chaque année une à plusieurs nouvelles cavités. N'étant pas capable de creuser dans des arbres sains, le Pic mar en est réduit à s'attaquer à du **bois mort et vermoulu sur des troncs encore debout**. Il n'utilise d'ailleurs pas que des chênes mais aussi d'autres essences telles que hêtre, châtaignier, aulne, bouleau, ou encore divers résineux. Le Pic mar occupe les **cavités** non seulement **pour élever sa nichée**, mais également comme **abris nocturnes** sûrs.

Entre **1400 et 2200 couples** vivent actuellement en Suisse. La plus grande partie d'entre eux se trouvent au **pied du Jura** dans les cantons de **Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève**, en **Ajoie**, dans la **région bâloise**, au nord du **canton de Zurich** et le long du Seerücken dans le canton de **Thurgovie**. Tous les lieux de nidification connus sont situés **au-dessous de 800 m d'altitude**.

Outre les forêts de chênes, le Pic mar occupait à l'origine de vastes forêts alluviales et des forêts de hêtre composées de très vieux arbres. Il apprécie aussi les vergers à hautes-tiges. Lorsque ses effectifs sont réduits dans notre pays, le pic mar privilégie les **chênaies**. Le chêne doit donc être favorisé dans l'aire de répartition potentielle du Pic mar, notamment aux dépens du hêtre.

Plusieurs autres espèces liées au chêne et au bois mort profiteront également de ces mesures.



Pour nicher, le Pic mar recherche les arbres avec du bois mort et vermoulu.

Pour protéger le Pic mar ...

Le Pic mar fait partie des oiseaux **potentiellement menacés** en Suisse. Beaucoup de facteurs ont contribué à ce statut de menace et plusieurs mesures peuvent être mises en oeuvre pour l'améliorer:

- L'exploitation des vieux chênes et le déficit en chênes d'âge moyen conduisent à la **régression des forêts de chênes** et, par conséquent, à une diminution des habitats potentiels du Pic mar. C'est pourquoi les **chênaies existantes** devraient continuer d'être gérées en gardant le **chêne comme essence principale**. Une densité minimale **dépassant les 25 arbres** par ha d'un diamètre de plus de 35 cm devrait être recherchée. Le déficit en chênes d'âge moyen peut être en partie compensé en favorisant cette essence dans les forêts mixtes.
- La **rareté des arbres en partie morts ou vermoulus** restreint l'offre en cavités pour la nidification. **Laisser les bois morts** d'un diamètre d'au moins 20 cm dans la forêt augmente les possibilités de creuser des cavités et améliore ainsi les conditions de nidification du Pic mar. De plus, les cavités existantes méritent d'être protégées. De **très vieux peuplements** de feuillus devraient être **favorisés**, et la **phase d'effondrement** devrait être permise chez certains groupes d'arbres ne causant pas de problèmes de sécurité particuliers.
- Une **bonne connection entre les principaux habitats** du Pic mar facilite la **colonisation** et améliore les **échanges entre les individus**. Ces échanges contribuent à maintenir une diversité génétique suffisante dans les sous-populations. Pour ces raisons, les habitats propices au Pic mar devraient se situer au maximum à quelques dizaines de km les uns des autres.
- A long terme, la **rareté des jeunes forêts de chênes** conduira à une pénurie de l'habitat favori du Pic mar. Pour lui convenir, les chênes doivent **dépasser 35 cm de diamètre** à hauteur de poitrine, et près d'un siècle est nécessaire aux arbres pour atteindre cet état. **Favoriser cette essence** sur l'ensemble de l'aire de répartition potentielle du Pic mar contribuera au maintien de son habitat à long terme.
- Le **rajeunissement des chênes** à proximité des forêts de chênes existantes représente une mesure particulièrement adéquate. Au fil du temps, les zones rajeunies devraient aboutir à des **surfaces attenantes**

... favorisons les chênes !

d'au moins 15 ha. Sous l'effet du réchauffement climatique, des sites peu favorables autrefois peuvent le devenir dans le futur.

- **L'abandon du régime du taillis-sous-futaie** conduit à la disparition d'une des structures les plus attractives pour le Pic mar. C'est pourquoi cette forme de gestion devrait être reprise par endroits, par exemple pour la **production de bois de feux**. Une **proportion de bois mort** suffisamment élevée est très importante dans les taillis-sous-futaie, car ce bois profite aussi à diverses espèces menacées.



ASPO/BirdLife Suisse

La promotion du chêne sur de grandes surfaces permettra de maintenir l'habitat adéquat pour le Pic mar. La chênaie est un habitat précieux pour la biodiversité. En plus du Pic mar, environ 500 espèces animales profitent directement de cet arbre d'une manière ou d'une autre.



vogelwarte.ch



Le Pic mar est l'une des 50 espèces prioritaires du **Programme de conservation des oiseaux en Suisse**, élaboré par l'**ASPO/BirdLife Suisse** et la **Station ornithologique suisse**, avec le soutien de l'**OFEV**. Le «plan d'action Pic mar» a été élaboré dans ce cadre et peut être obtenu auprès de l'ASPO et de la Station. L'ASPO conseille volontiers les cantons qui sont prêts à prendre des mesures en faveur du Pic mar, par ex. dans le cadre d'un contrat de prestation avec la Confédération, ainsi que les services forestiers et les propriétaires de forêts.

Auteur: Andreas Koenig (ASPO)

© ASPO/BirdLife Suisse, avril 2013

Collaboration: Stefan Bachmann (ASPO), Jost Bühlmann, Denis Horisberger (proQuercus), Werner Müller (ASPO), Dr Gilberto Pasinelli (Université de Zurich), François Turrian (ASPO), Dr Martin Weggler (Orniplan SA), Raffael Ayé (ASPO), Sophie Jaquier (ASPO).

ASPO/BirdLife Suisse



Le Pic mar – l'oiseau des forêts de chênes

ASPO/BirdLife Suisse

Association Suisse pour la Protection des Oiseaux

La Sauge CH-1588 Cudrefin

Tél 026 677 03 80 Fax 026 677 03 87

www.birdlife.ch aspo@birdlife.ch

PC 80-69351-6

